



au cœur de la famille

VEUVAGE • HANDICAP • DÉPENDANCE • SOLIDARITÉ

Dossier de Presse • Hiver 2008-2009



OCIRP

unis par excellence

Vos contacts

OCIRP

Sylvie Piquier-Bahda
Directrice adjointe
01 44 56 22 56
pbahda@ocirp.fr

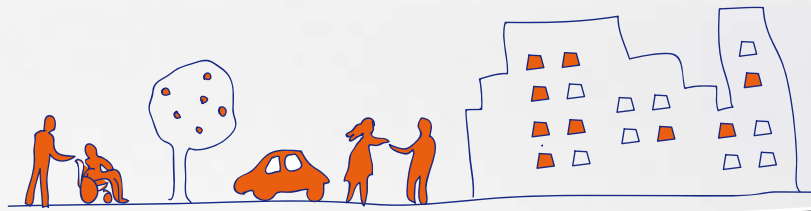
Claudine Brard
Chargée de communication
01 44 56 22 56
brard@ocirp.fr

Service de presse ByTheWayCreacom

Dominique Garraud
Attachée de presse
01 53 57 60 37
dominique.garraud@bythewaycreacom.net

Amélie de Chabannes
Attachée de presse
01 53 57 60 58
amelie.dechabannes@bythewaycreacom.net





Toujours présents et méconnus

Les veuves et veufs dans la société française

Selon un récent sondage Viavoice/OCIRP, auprès de l'ensemble des Français, le veuvage constitue un phénomène de société souvent ignoré. Les veufs et veuves sont beaucoup plus jeunes que l'on ne le croit. Ils rencontrent des difficultés affectives, financières et sociales insurmontables. Ils ont des enfants en bas âge qui ont entre 10 et 16 ans.

Aujourd'hui, ce sont trois cent soixante mille veufs et veuves de moins de 55 ans, qui vivent mal cette situation, avec le silence pour seule compensation de ce drame méconnu.

Plus jeunes et moins protégés

Les idées fausses perdurent, car on associe encore le phénomène du veuvage à une douleur de l'âge mûr, alors que très souvent la perte du conjoint intervient au milieu de la vie. Selon le récent sondage Viavoice/OCIRP*, 54 % des Français pensent que l'âge moyen des veuves et veufs en France, au moment du décès du conjoint, vient « après » 65 ans, la réalité est différente pour les personnes en activité.

32 % des Français considèrent qu'il s'agit d'un sujet tabou dans la société. Preuve en est que 65 % des Français déclarent le veuvage comme appartenant à l'ordre de l'intimité. Plus de la moitié des Français (53 %) estiment que les

difficultés qui surviennent en premier lieu sont d'ordre financier. Immédiatement après viennent la solitude et l'isolement. Enfin, un quart des Français interrogés pensent que reconstruire sa vie est alors une des difficultés les plus fréquentes... considération fortement partagée par les enfants. Faire son deuil, avoir une vie sociale et maintenir le lien familial viennent ensuite par ordre décroissant.

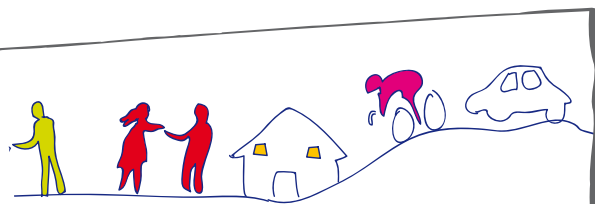
Si 76 % des Français actifs plébiscitent, à priori, les dispositifs d'assurance en cas de perte du conjoint, 74 % de ceux qui travaillent ne savent pas ou ne pensent pas que leur entreprise a souscrit un contrat d'assurance en cas de perte du conjoint de l'un de ses salariés.

La réponse de l'OCIRP

L'OCIRP, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, a une fonction d'organisme d'assurance spécialisé. Il fut créé en 1967 et réunit près de quarante organismes de prévoyance. Il est présidé par Antoine Martinez et Bernard Devy. Il propose une large gamme de garanties couvrant les risques de décès et de dépendance.

Le regroupement d'institutions de prévoyance permet de mutualiser le risque décès et apporte des compléments de ressources aux veufs, aux orphelins et aux enfants handicapés. L'OCIRP garantit le personnel de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité. Cette couverture s'exerce dans le cadre d'accords collectifs ; il existe plus de quatre-vingts conventions actuellement en vigueur. Enfin, l'OCIRP apporte une meilleure protection sociale complémentaire de la famille aux français actifs. C'est un véritable acteur qui agit au cœur de la famille. À l'écoute de la société, l'OCIRP, depuis des décennies, fait preuve d'innovation, non seulement professionnelle, mais aussi sociale, puisqu'il a, par exemple, reconnu très tôt la situation des concubins et des pacsés et qu'il propose déjà des solutions pour ces accidents qui bouleversent la vie.

* Viavoice/OCIRP. Mention obligatoire. Cf. pages 2 à 6.



Sommaire

Écouter.....	2-3
Ceux qui partent et ceux qui restent	
Connaître.....	4-5
Le veuvage précoce en France	
Agir.....	6-7
La prévoyance collective	
Entre émotion et raison	
Actu.....	8
Le prix OCIRP 2009	

Ceux qui partent, ceux qui restent

Un sondage Viavoice/OCIRP*

Plus d'un décès sur cinq intervient avant l'âge de 65 ans, à cause d'une maladie ou d'un accident. En France, on compte près de quatre millions de personnes veuves et cinq cent mille orphelins de moins de 21 ans. Des chiffres qui interpellent !



« C'est pas un âge pour partir ! »

L'OCIRP a demandé à l'institut Viavoice un sondage sur le sujet. Les entretiens, menés auprès d'un échantillon représentatif de la population française, sont révélateurs des difficultés de cette situation et de l'apport des solutions. Les enseignements posent un problème de société qui mérite une observation attentive.

Entre reconnaissance explicite et malaise social, le veuvage est une situation douloureuse, fort mal appréciée des Français. De surcroît, cet accident de la vie ne peut, par définition, être préparé. Les femmes sont majoritairement les premières victimes : il y a presque six fois plus de veuves que de veufs de moins de 60 ans. Beaucoup d'images d'Épinal existent encore à ce sujet.

LE VEUVAGE EST ENCORE UN TABOU

32 % des Français considèrent aujourd'hui que la perte du conjoint est un sujet tabou dans la société.

46 % des Français ne partagent pas cet avis en répondant « non, pas du tout » et ce chiffre atteint **71 %** chez les 45-54 ans, cependant cette tranche d'âge est plus touchée par cet accident de la vie.

LE VEUVAGE ET LE DEUIL APPARTIENNENT À L'INTIMITÉ

65 % des Français déclarent qu'actuellement le veuvage est de l'ordre de l'intimité dans les proportions suivantes : **37 %** oui, tout à fait et **28 %** oui, plutôt.

Ce sont les plus jeunes (18-24 ans) qui se déclarent les plus en faveur de cette opinion : **74 %** d'entre eux. **70 %** des Français de 55 à 64 ans sont eux aussi de cet avis. Cependant, **19 %** des Français répondent « non, pas du tout » à la question.

L'ÂGE DU VEUVAGE EST GLOBALEMENT MAL ESTIMÉ

Les Français sont tentés d'associer « à priori » la maturité au veuvage alors qu'ils sont abreuvés d'informations parlant d'accidents de la route, de circulation ou de maladies diverses.

54 % des Français pensent que l'âge moyen des veuves et veufs en France au moment du décès du conjoint est après 65 ans.

La France détient le triste record de la surmortalité masculine européenne !

Sujet toujours tabou, sujet qui relève de l'intimité de chaque individu, sujet dont on ne veut pas ou ne peut pas parler, le veuvage précoce est aujourd'hui un phénomène de société qui touche de nombreuses familles se trouvant souvent démunies à la suite d'un deuil. Chaque année, on dénombre cent dix mille décès avant 65 ans.

Selon les chiffres de l'OCIRP*, on constate que l'âge moyen du conjoint survivant, au moment du décès du salarié, est de 39 ans et que l'âge moyen de l'enfant au moment du décès de l'un de ses deux parents, est de 12 ans et demi. La perte du père est plus fréquente et plus précoce : **77 %** des enfants (sur 5 348 familles observées) sont orphelins de père et la moitié d'entre eux l'est devenue avant 9 ans et demi. Dans huit à neuf cas sur dix, c'est la femme qui se retrouve seule.

*Chiffres OCIRP 2007



« Un accident qui bouleverse la vie »

La définition même de l'accident, c'est l'imprévisibilité ! On a beau se croire à l'abri, on a beau prévoir (un peu ? beaucoup ?), le ciel peut s'assombrir très vite. À ce moment-là, les Français sont conscients et désireux d'une écoute, d'un soutien, d'une aide morale et matérielle.

Au regard du nombre de décès prématurés, le problème du veuvage apparaît très préoccupant, la situation des veuves et des orphelins étant parfois très précaire.

La protection sociale des conjoints survivants constitue, pour le moment, la réponse la plus efficace en cas de décès d'un salarié dans une entreprise**. On estime aujourd'hui qu'il y a plus de 3 800 000 personnes veuves et veufs en France. Parmi elles, 360 000 ont moins de 55 ans. **40 %** des jeunes veufs et veuves n'avaient pas 35 ans lors du décès et **80 %** n'avaient pas 40 ans.

Depuis plus de 40 ans, l'OCIRP suit les évolutions de la famille et ses besoins en matière de protection sociale. La vie de couple change, on le sait, les responsabilités parentales aussi. Aussi a-t-il été demandé à Viavoice un sondage sur le sujet. Celui-ci, réalisé début novembre 2008, donne un éclairage plus précis de la situation et de son vécu actuel.

UN ACCIDENT DIFFICILEMENT SURMONTABLE

88 % des Français déclarent que « devenir veuf ou veuve à moins de 50 ans constitue un accident de la vie ». Ce sont principalement les cadres qui le pensent (**93 %** de cette catégorie) et les employés (**61 %** d'entre eux).

LES PROBLÈMES SONT MATÉRIELS ET ÉMOTIONNELS

Lorsque son conjoint disparaît, les problèmes s'accumulent pour tous et quel que soit l'âge. Les plus forts sont financiers selon une majorité des Français. Les femmes subissent encore plus ces handicaps économiques qui viennent très près derrière la solitude et l'isolement pour les plus âgées.

53 % des Français interrogés estiment que les difficultés les plus fréquentes pour le conjoint survivant sont les difficultés financières. On passe à **60 %** pour les femmes ainsi que pour les commerçants-artisans interrogés et **57 %** pour les ouvriers et les employés.



49 % pour la solitude et l'isolement, situant cette difficulté en deuxième position dans l'esprit des Français. Ce chiffre passe à **56 %** pour les plus de 60 ans.

33 % estiment que faire son deuil est une des difficultés les plus fréquentes, ce qui le situe en troisième position seulement. Mais ce chiffre passe à **48 %** pour les 18-24 ans et **45 %** pour la catégorie professionnelle des employés.

26 % des Français interrogés estiment que reconstruire sa vie est une des difficultés les plus fréquentes, dont **45 %** des 18-24 ans et **36 %** des cadres.

« Avoir une vie sociale » et « le maintien du lien familial », deux difficultés qui arrivent en dernière position avec respectivement **12** et **11 %**.

QUEL IMPACT SUR LES ENFANTS ?

Une réelle majorité de français considère que les enfants ayant perdu un parent jeune auront plus de difficultés que d'autres à s'intégrer dans la société actuelle.

56 % pensent que les enfants auront plus de difficultés.

41 % ne le pensent pas : ne le pensent plutôt pas (**22 %**), ne le pensent pas du tout (**19 %**).

Ce sont les 65 ans et plus qui sont les plus sensibles à ce sujet : **69 %** d'entre eux penchent en faveur de difficultés accrues de leurs enfants ou petits enfants. **44 %** des 18-24 ans se déclarent aussi dans ce sens.

* Viavoice/OCIRP. Mention obligatoire.

Sondage effectué du 30 octobre au 3 novembre 2008 auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.

** L'OCIRP n'intervient que dans les contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche diffusés par les institutions membres.

Le veuvage précoce en France

La protection sociale des salariés et le pari de la solidarité

Le veuvage n'est pas le seul fait du troisième, voire du quatrième âge. Aujourd'hui, parmi les personnes veuves, trois cent soixante mille ont moins de 55 ans, soit plus d'une personne sur dix. La soudaineté du décès suscite des situations financières difficiles auxquelles s'ajoutent les problèmes d'ordre affectif et familiaux. Être veuf ou veuve est un accident de la vie qui soulève une double problématique, celle du conjoint survivant et celle des enfants.



Aujourd'hui, les préoccupations des pouvoirs publics sont davantage portées autour des familles monoparentales. Et pourtant, au regard du nombre de décès prématurés, le problème du veuvage apparaît comme très préoccupant. La situation sociale des orphelins, des veufs ou des veuves est souvent très précaire. Observons les éléments.

Une situation historiquement féminine

Le nombre de personnes veuves en France se situe, on le sait, autour de trois millions huit cent mille personnes, soit 6,5 % de la population totale. Aujourd'hui, il y a presque six fois plus de veuves de plus de 60 ans que de veufs et le veuvage touche, huit fois à neuf fois sur dix, une femme jeune. Une situation expliquée, entre autres, par les récentes évolutions démographiques. Une femme jeune, touchée par le veuvage, rappelle à notre mémoire collective les situations dramatiques des veuves de

guerre. Quatre générations plus tard, les conséquences psychologiques, économiques et sociales représentent les mêmes préoccupations pour les femmes endeuillées que pour leur grand-mère ou arrière-grand-mère.

Accompagner le deuil

Le deuil est un processus universel. Quelle que soit notre religion, notre origine, notre culture, un cheminement est nécessaire pour essayer de surmonter une telle douleur. Une vie s'arrête, mais la vie continue. Un accompagnement est essentiel, indispensable même. Or, si les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de protéger les femmes enceintes, population également fragile, par des mesures de soutien d'ordre

médical et social, l'accompagnement des personnes en deuil n'est pas encore suffisamment ni assez souvent pris en compte. Il y a cependant des démarches publiques, privées et professionnelles qui sont remarquables.

Protéger ceux qui restent

Le conjoint affecté par le veuvage précoce est directement touché matériellement. Il est privé de tout ou partie des revenus du couple et de la famille. Aujourd'hui, il existe plusieurs dispositifs de protection sociale du conjoint survivant et des enfants. Et pourtant, la mobilisation des pouvoirs publics n'est pas suffisante. Pour pallier à ces manques, les régimes de prévoyance proposés aux salariés, via des accords collectifs d'entreprise, sont l'une des solutions existantes. L'OCIRP dispose de deux garanties spécifiques : la rente de conjoint et la rente éducation, toutes deux prévues dans le cas d'un décès du salarié et destinées à assurer l'avenir de sa famille.



Dialogue & Solidarité association fondée par l'OCIRP

Accompagner, écouter et soutenir les personnes veuves

L'OCIRP propose aux personnes veuves un soutien moral et psychologique. Car, après le décès du conjoint, les personnes veuves ne se reconstruisent pas seules, mais grâce au monde qui les entoure. Dans le cadre de son action sociale, l'OCIRP a fondé l'association Dialogue & Solidarité, pour permettre aux veufs et veuves de disposer d'un lieu d'expression et d'échange de leur souffrance. Les équipes d'accueil sont composées de psychologues, de professionnels de l'écoute et de bénévoles formés au travail du deuil. Plusieurs formules d'entraide sont proposées : les entretiens individuels et les groupes de parole, qui accompagnent une personne veuve dans les différentes étapes de reconstruction.

Dialogue & Solidarité, c'est :

Un numéro vert **0 800 49 46 27**

8 antennes dans toute la France :

à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Mulhouse, Paris (siège) et Rennes.

Une nouvelle antenne a été mise en place en partenariat avec le groupe Réunica, 25, rue de Paradis - 75010 Paris

www.dialogueetsolidarite.asso.fr

Comment vivre après le décès d'un proche ?

Témoignage de Colette Mouchy, bénévole au sein de l'association Dialogue & Solidarité

« Mon époux est décédé des suites d'une maladie, j'avais 57 ans. C'était il y a trois ans. J'ai vraiment cru que je ne pourrais pas me relever d'un tel marasme. Une semaine après les obsèques, j'ai éprouvé le besoin d'aller vers une association. Dialogue & Solidarité m'a rapidement été recommandée. J'étais effondrée et l'écoutante que j'ai eue au téléphone, elle-même veuve, a su trouver les mots pour apaiser un peu ma détresse.

J'ai ensuite très vite intégré le groupe de parole et j'y suis restée pendant deux ans.

Il était important pour moi d'avoir ce rendez-vous hebdomadaire avec d'autres, mais aussi avec une psychologue. Pendant cette période, j'ai également lu de nombreux ouvrages sur l'aspect psychologique du deuil, car je voulais pouvoir identifier les différentes étapes que je traversais.

Mon deuil a, certes, été très douloureux, mais il n'a pas été compliqué : j'ai eu la chance d'avoir eu une très belle vie de couple, je n'avais donc aucun compte à régler avec mon passé.

De mois en mois, j'ai ressenti un mieux-être : j'étais plus positive, plus ouverte aux autres.

Dans cette épreuve, je me suis découvert d'énormes ressources qui m'ont donné la force et l'envie de m'occuper des autres.

Au sein de Dialogue & Solidarité, je vais être co-animatrice, car, aujourd'hui, je suis résolument tournée vers les autres. »

La prévoyance collective

Pour une meilleure protection sociale

Focus sondage Viavoice/OCIRP

Si l'ensemble des Français est clairement d'accord sur la nécessité de prendre en compte la personne humaine dans l'entreprise, les méthodes et moyens pour y parvenir sont non seulement multiples, mais diversement appréciés. « La famille, les risques de la vie, les réponses de la prévoyance », qui furent au cœur du débat d'un colloque OCIRP en 2006, sont encore aujourd'hui un enjeu majeur de la société française.

Afin de situer clairement l'importance des attentes comme celles des solutions, l'institut Viavoice a interrogé les Français. Les réponses datent de début novembre 2008 et apportent un véritable éclairage.

PLÉBISCITE POUR LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

76 % des Français actifs pensent que les entreprises devraient prévoir des dispositifs d'assurance en cas de perte du conjoint dont : **45 %** qui répondent « oui, tout à fait » et **31 %** qui répondent « oui, plutôt ».

Soulignons que parmi ces **76 %** de Français – ce qui représente plus qu'une écrasante majorité – les réponses

favorables à cette démarche sont de **85 %** pour les ouvriers et **83 %** pour les employés.

Notons que **14 %** des Français répondent « non, pas du tout » !

MÉCONNAISSANCE IMPORTANTE DES ACTIFS FRANÇAIS

74 % des Français actifs ne savent pas (**20 %**) ou ne pensent pas (**54 %**), que leur entreprise ait souscrit un contrat d'assurance en cas de perte du conjoint de l'un de ses salariés.

À PROPOS DE LA PRÉVOYANCE DANS L'ENTREPRISE

26 % des Français sont informés de la souscription de leur entreprise à un contrat d'assurance « perte du conjoint ».

Anticiper les actes de prévoyance et mieux connaître les tenants et aboutissants semble donc être à la fois important et urgent.

* Viavoice/OCIRP. Mention obligatoire.

Sondage effectué du 30 octobre au 3 novembre 2008 auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas

La prévoyance collective une réponse solidaire

La législation ne répond que partiellement au veuvage précoce. L'allocation veuvage a été supprimée et la pension de réversion du régime de base de la sécurité sociale est limitée à un plafond en fonction des ressources du bénéficiaire et de son âge (jusqu'en 2011). Avec le régime de retraite complémentaire, le conjoint survivant devra, dans un certain nombre de cas, attendre l'âge de 55 ou 60 ans pour en bénéficier.

Par ailleurs, les pensions de réversion ne bénéficient qu'au conjoint marié et sont d'autant plus faibles que le salarié est décédé jeune. Or, nous le rappelons, l'âge moyen du conjoint survivant au moment du décès est de 39 ans. Mais, malgré le fort plébiscite des Français pour le contrat de prévoyance évoqué ci-dessus, les salariés contractent moins d'assurances « gros risques ». Pourtant, ses effets économiques sont souvent dramatiques. Le dispositif de prévoyance inscrit dans des contrats collectifs permet au salarié de protéger son conjoint et ses enfants à moindre coût et pour un même niveau de couverture.

Pour conclure, il est clair, au regard de ces résultats, que les Français sont en attente de solutions de prévoyance, mais il y a une forte dissonance entre leurs aspirations et la réalité de leur implication en la matière. Il apparaît donc nécessaire de les sensibiliser et de les informer sur ces questions afin qu'ils puissent prendre la mesure des dispositifs à mettre en place.



Entre émotion et raison

L'OCIRP, au cœur de la famille

Face à une couverture sociale insuffisante, les interrogations d'un grand nombre de salariés se sont donc naturellement portées sur les problèmes sociaux que peuvent rencontrer leurs familles en cas de veuvage, de handicap et de dépendance.

Au fil des ans, l'OCIRP, union de près de quarante institutions de prévoyance, a pris une importance capitale dans notre système de protection sociale.

L'OCIRP représente aujourd'hui quatre millions de salariés cotisants et six cent mille entreprises adhérentes. Tour d'horizon de ses compétences et de son action.

L'univers de compétences de l'OCIRP

Force est de dire que tout change dans notre société actuelle. Les familles, unies, traditionnelles, pacées, monoparentales, reconstituées... sont amenées à vivre à la fois d'intenses bonheurs et de grands malheurs. Dont acte. Il faut cependant imaginer le pire pour vivre le meilleur : cela s'appelle la prévoyance !

Le vieillissement de la population avec l'accélération des évolutions démographiques, le veuvage précoce, le handicap, la dépendance sont autant de sujets et de préoccupations actuelles.

Désormais, aucune donnée économique ni sociale ne peut être analysée sans interpréter ces paramètres nouveaux. Il s'agit de travailler, protéger, vivre dans un équilibre en pleine mutation, au sein des mondes de la vie personnelle et de la vie professionnelle.

Ces préoccupations sensibles et difficiles sont le cœur de métier de l'OCIRP qui a aujourd'hui plus de quarante ans de recul et d'expérience en la matière. Il est devenu le référent technique et sociétal du sujet.

L'OCIRP agit pour la prévoyance collective

L'OCIRP, Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, propose une large gamme de garanties collectives couvrant les risques de décès et de dépendance. Juridiquement, il est organisé sous forme d'union avec près de quarante institutions de prévoyance.

Le regroupement d'institutions de prévoyance permet de mutualiser le risque décès et apporte des compléments de ressources aux veufs, aux orphelins et aux enfants handicapés. Il a donc une fonction d'organisme d'assurance spécialisé dans les différents domaines liés au veuvage, au handicap et à la dépendance.

L'OCIRP ne prend pas en compte la santé, la retraite ou l'incapacité involontaire.

L'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance

L'OCIRP, créé en 1967, réunit près de 40 institutions de prévoyance.

Il est présidé par Antoine Martinez et Bernard Devy.

4 000 000* salariés cotisants

600 000* entreprises adhérentes

81* désignations en accords de branche

20 000* bénéficiaires de rentes

150,9* millions d'euros de cotisations encaissées

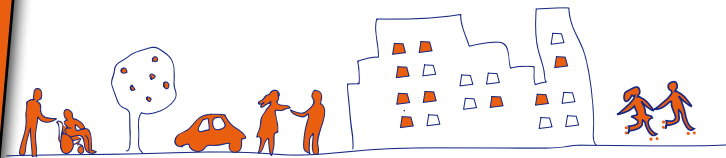
54,6* millions d'euros de prestations versées.

www.ocirp.fr

*Chiffres OCIRP 2007

En revanche, pour répondre à ces besoins, l'OCIRP a mis en place un système de rente viagère et/ou temporaire, de rentes pour le conjoint survivant et de rentes d'éducation pour les enfants. Depuis sa création, l'OCIRP fait preuve d'innovation sociale et sectorielle, puisqu'il a reconnu très tôt la situation des concubins et des pacés et élargit la notion d'enfant à charge.

L'OCIRP garantit le personnel de toutes les entreprises quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité. Cette couverture s'exerce dans le cadre d'accords collectifs d'entreprises nationales (il existe plus de quatre-vingts conventions actuellement en vigueur). L'OCIRP apporte une meilleure protection sociale complémentaire de la famille aux français actifs. C'est un véritable acteur qui agit au cœur de la famille. Les prix Tribulis et Ujjef reçus à la fin 2008 en témoignent.



Avec le prix OCIRP en 2009

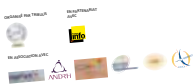
Soutenir le handicap et montrer l'exemple

L'OCIRP est à la fo(10(10(05 -1.444 Td(H)060e0(.0 Td(T)(est)-j0 Tc /SpT13 1 Tfc France)Tj1l)10(e)10(s)10(

L'OCIRP a comme projet de poursuivre son soutien à cette prise de conscience collective en faveur de l'insertion des personnes handicapées en entreprise. Faire évoluer les mentalités, modifier les comportements sur ce thème mobilisateur et faire reconnaître son importance auprès de tous est l'objet de ce prix. Les acteurs économiques, publics et privés, sont invités à concourir et à participer à cette sensibilisation d'envergure.

Six partenaires sont associés à ce prix, acteurs majeurs fortement engagés sur le terrain du handicap : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCAH), le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la Fondation Internationale du Handicap et l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS). Le Prix 2009 est organisé par Tribulis en association avec France Info.

L'OCIRP révèle et partage les initiatives existantes au service de l'insertion du handicap dans la vie active. Des exemples à connaître et des exemples à suivre !



À noter dans les agendas pour participer

Prix « Acteurs Économiques & Handicap » 2009 Appel à projet et lancement de la 2^e édition

- **15 avril 2009** : date limite de dépôt des candidatures et dossiers
- **17 juin 2009** : remise des prix à Paris.
Dossier de presse à suivre.

www.exemple suivre.fr

Les institutions membres de l'OCIRP*

AG2R Prévoyance
AGRI Prévoyance
ANIPS
APGIS
APICIL Prévoyance
APRI Prévoyance
AUDIENS Prévoyance
BAYARD Prévoyance
CAIRPSA-CARPRECA Prévoyance
CAPAVES Prévoyance
CARCEPT Prévoyance
CARPILIG Prévoyance
CCPMA Prévoyance
CIPREV
CIRCO Prévoyance
CPCEA
CREPA
CRIA Prévoyance
CRP
GNP

ICIRS Prévoyance
INPR
IONIS Prévoyance
IPBP
IPECA Prévoyance
IPGM
IPSEC
IRCEM Prévoyance
ISICA Prévoyance
LA BOÉTIE Prévoyance
MÉDÉRIC Prévoyance
NOVALIS Prévoyance
OREPA Prévoyance
PRÉMALLIANCE Prévoyance
REUNICA Prévoyance
TAITBOUT Prévoyance
UNIPRÉVOYANCE
URRPIMMEC
VAUBAN-HUMANIS Prévoyance

* au 1^{er} décembre 2008.

Vos contacts

OCIRP

Sylvie Pinquier-Bahda
Directrice adjointe
01 44 56 22 56
pbahda@ocirp.fr

Claudine Brard
Chargée de communication
01 44 56 22 56
brard@ocirp.fr

Service de presse ByTheWayCreacom

Dominique Garraud
Attachée de presse
01 53 57 60 37
dominique.garraud@bythewaycreacom.net

Amélie de Chabannes
Attachée de presse
01 53 57 60 58
amelie.dechabannes@bythewaycreacom.net





10, rue Cambacérés – 75008 Paris – Tél. : 01 44 56 22 56 – www.ocirp.fr



ByTheWayCreatom – Photos : Khalil, Getty/Image.